

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

CNOG : élection le 23 juillet 2022

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

Le numéro un et les autres membres du Comité national olympique du Gabon (CNOG) pour le mandat 2022-2026 devraient être connus le 23 juillet prochain. C'est, en effet, la date retenue pour l'assemblée générale élective qui se déroulera une fois de plus à Libreville.

Le mode d'élection du Comité exécutif est le scrutin majoritaire de liste. Cinq conditions devront être remplies pour faire acte de candidature : être de nationalité gabonaise, jouir de ses droits civils et civiques, présenter un casier judiciaire vierge datant de moins de six mois, être ou

avoir été président d'une fédération affiliée au CNOG et à une fédération internationale reconnue par le CIO ou être membre sortant du Comex du CNOG, présenter un programme d'actions en faveur de la promotion et du développement du sport national. Tout prétendant pour être colistier devra, pour sa part, cocher les trois premières cases précitées. La porte est ouverte à tout membre élu (actif ou ancien) de l'organe exécutif des entités susmentionnées.

En attendant de connaître les forces en présence sur la ligne de départ, Léon-Louis Folquet pourrait briguer un quatrième mandat de rang. Après un premier acquis en 2006 de haute lutte (8 votes chacun et avan-



Photo: J.F. Marolal/L'Union

On devrait vite savoir si Léon Louis Folquet est en course pour un quatrième mandat

Parole aux anciens internationaux

Photo: Prospere Sax Nzé Bekalé



DAVY MBEMBO MOUANDZA :
"LA PRESTATION DE NOS PANTHÈRES SERA DE LA RESPONSABILITÉ DE LA TUTELLE"

"Je ne doute pas de la qualité des retenus, mais sauf qu'en ma qualité d'arbitre, il aurait été judicieux et équitable de donner à tous les athlètes la même chance. À côté de

la préparation physique et technique, il y a que les règles d'arbitrage ont changé et beaucoup de ces règles seront appliquées à Kigali. Or beaucoup de nos athlètes ne sont pas au fait de ces derniers changements ô combien importants pour garantir nos victoires. La Coupe du Gabon est une compétition statutaire, donc du ressort et de la responsabilité de la tutelle. La prestation de nos Panthères sera de la responsabilité de la tutelle".

Photo: Prospere Sax Nzé Bekalé



STHEVE WILI BAWENDA MOU-
LOUNGUI : "JE GARDE ESPOIR"

"Il convient d'affirmer que le Gabon rencontre d'énormes difficultés et éprouve actuellement l'incapacité de concourir avec des plastrons électroniques, matériel exigé au niveau international. En conséquence, avec beaucoup de travail et d'accompagnement de toute nature, nous pensons que les Panthères taekwondo sont, en dépit des manquements, effectivement capables de nous ramener des médailles de Kigali. Je garde espoir".

Photo: Prospere Sax Nzé Bekalé



PAMPHILE N'NANG NDONG :
"IL FAUT UN ENTRAÎNEMENT SPÉCIFIQUE"

"Le taekwondo moderne se pratique avec des équipements électroniques (casques et plastron) que la fédération ne possède pas encore. Il faut un entraînement spécifique avec ces outils pour ce qui est de la compétition koryogui bien entendu. En tout cas, j'ai bon espoir qu'ils nous feront une fois de plus honneur en ramenant de Kigali de précieuses médailles au bercail".

Par PSNB

tage de l'âge) devant Bonaventure Nzigou Manfoumbi (mais aussi Fidèle Waura et André Paul-Apandina) et deux autres issus de réélections plébiscitées (100 % de voix) en 2014 et 2018. Avec chaque fois pour unique adversaire un faire-valoir (Ed-

mond Okemvele et Jonas Mas-sala).

Avec la perspective des Jeux olympiques "Paris-2024", peut-être que, du mouvement sportif gabonais, va sortir une concurrence de taille en mesure de produire de nouveau une lutte

passionnante pour la conquête des commandes du CNOG. Pour un trône tour à tour occupé par Joseph Ngoua (1965-1967), Samuel Edzang (1967-1970), Emmanuel Kingbo (1970-1989), Fidèle Waura (1989-2006) et, donc, le président sortant.

FIFA: Mangasport condamné à verser à Abdoul Aziz Siahouné 6 460 000 francs

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LA Chambre de résolution de litiges du tribunal du football de la FIFA a condamné le 27 juin dernier la formation de Mangasport. Condamnation qui fait suite à la plainte introduite par son ancien joueur l'Ivoirien Abdoul Aziz Siahouné qui, via son Conseil, réclamait au club gabonais la somme de 10 millions 400 mille francs pour rupture de contrat et non-respect d'engagement avec ledit joueur, saisons 2019-2020 et 2020-2021.

"La demande du demandeur, Abdoul Aziz Siahouné, est partiellement acceptée. Le défendeur, Association sportive Mangasport, doit payer au demandeur la somme suivante : 6 460 000 de francs au titre d'arriérés de rémunération, majorée d'un intérêt annuel au taux de 5 % à compter du 27 novembre 2021 jusqu'à la date du complet paiement", indique le contenu du



Photo: DRI/L'Union

Le président de Mangasport Jean Ondo Ella dit prendre acte de la décision de la FIFA.

courrier de la FIFA dont nous avons obtenu copie.

Malgré les arguments apportés par le club de Comilog indiquant à la FIFA qu'"il n'y a jamais eu de contrat de travail signé entre le joueur et le club pour la saison 2020-2021", la Chambre de résolution de litiges du tribunal du football de la FIFA a tout de même condamné Mangasport. Par conséquent, le club dispose de 45 jours - à compter du

27 juin dernier - pour régler ce montant à son ancien joueur. À défaut, Mangasport se verra imposer une interdiction de recruter de nouveaux joueurs au niveau national et international. Joint au téléphone, le président actif de Mangasport Jean Ondo Ella renseigne que le club se plie à la décision de l'instance faitière du football mondial et compte, par conséquent, régler le montant dans les délais.